

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
R. (CE) n°1272/2008
modifiant l'Annexe II 1907/2006
ANHYDRIDE SULFUREUX

Date: 29/11/2012

Page: 1/2
Ind. Rev.: 3

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1. Identification de la substance/préparation : **ANHYDRIDE SULFUREUX**
Synonyme : DIOXYDE DE SOUFRE
N° enregistrement REACH : 01-2119485028-34-XXXX
- 1.2. Utilisation de la substance/préparation : Sulfitage des moûts et des vins. Conservateur.
Soumis à réglementation
- 1.3. Identification de la société/entreprise : LAMOTHE-ABIET
Z.A. ACTIPOLIS
AVENUE FERDINAND DE LESSEPS
33610 CANEJAN
Tel: 05.57.77.92.92 Fax:05.56.86.40.02
contact@lamothe-abiet.com www.lamothe-abiet.com
- 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Centre Anti-Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80.
ORFILA 01 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Informations sur les dangers.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements:

Classe de danger/ Catégorie de danger/ Phrase H :

Dangers physiques : Gaz sous pression / Gaz liquéfié / Attention (H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur)

Dangers pour la santé : Toxicité aiguë par inhalation / Catégorie 3 / Danger (H331 : Toxique par inhalation)

Corrosion cutanée / Catégorie 1B / Danger (H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique / Corrosif pour les voies respiratoires (EUH071)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de dangers : H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H331 : Toxique par inhalation.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mentions de mise en garde : P280 -P304+340 -P305+P351+P338 - P310- P410+P403- EUH071 (voir chapitre 15)

Classification selon la Directive CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE et amendements:

Catégorie de danger/ Symbole de danger/ Phrase R :

Toxique/ R23 : Toxique par inhalation

Corrosif/ R34 : Provoque des brûlures

3. COMPOSITION /INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Dioxyde de soufre liquéfié en bouteille métallique pressurisée

Substance dangereuse : DIOXYDE DE SOUFRE (Formule chimique: SO₂. Poids moléculaire : 64)

N° INDEX : 016-011-00-9

N° CAS : 07446-09-5

N° EINECS : 231-195-2

E220

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Indications générales :

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Appeler immédiatement le médecin.
Equiper les lieux de travaux d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

Après inhalation :

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
Appeler aussitôt un médecin.
En cas d'arrêt respiratoire, utiliser un appareil respiratoire.

Après contact cutané :

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Appeler aussitôt un médecin.

Après contact oculaire :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Assurer un traitement médical
Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Dyspnée

Dangers : Risque d'oedème pulmonaire

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription : traitement symptomatique

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

- produit non combustible : choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants
- compatible avec tous les produits extincteurs habituels

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risque de dégagement de :

Anhydride sulfureux (SO₂)
Acide sulfurique

Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

- utiliser un appareil respiratoire autonome
- porter un vêtement complet de protection

Données complémentaires :

- éviter autant que possible d'envoyer de l'eau directement sur le produit lors de l'extinction des incendies
 - refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau
 - les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur
-

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

- mettre les personnes en sûreté
- protection individuelle : port d'un vêtement de protection étanche et protection respiratoire autonome.
- veiller à assurer une aération suffisante

Précautions pour la protection de l'environnement :

- rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau
- retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet

Methodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Non applicable

Indications complémentaires

Référence à d'autres sections :

- Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7
- Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8
- Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation :

- Lors du déchargement, du transvasement et du remplissage, prévoir un dispositif d'aspiration
- Veiller à assurer une bonne aspiratoire/ventilation sur la machine de traitement
- S'assurer de l'absence d'eau dans les conduites
- Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques

Prévention des incendies et des explosions :

- Observer les règles générales de protection contre le feu

Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

- Stocker à l'extérieur loin des sources de chaleur
- Prévoir une cuve de rétention
- Matériau approprié : inox
- Pour le stockage en vrac : consulter le producteur

Données complémentaires :

- Protéger de la chaleur et de l'humidité
- Stockage au sec

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Dioxyde de soufre, N° CAS : 7446-09-5

Limites d'exposition professionnelles

TLV© - TWA	2 ppm
TLV© - STEL	5 ppm
OEL (UK) -LTEL	1 ppm
OEL (UK) -STEL	1 ppm
VLE - France	5 ppm - 10 mg/m ³
VME- France	2 ppm - 5 mg/m ³
MAK - Allemagne	0,5 ppm - 1,3 mg/m ³

Valeurs DNEL/DMEL

Voie d'exposition	Groupe de personnes	Durée de l'exposition/effet	Valeur	Remarques
Inhalatoire	Travailleur	Court terme/effets locaux	2,7 mg/m ³	DNEL
Inhalatoire	Travailleur	Long terme/effets locaux	1,3 mg/m ³	DNEL
Inhalatoire	Population générale	Long terme/effets locaux	0,53 mg/m ³	DNEL

Valeurs PNEC

Les valeurs PNEC ne sont pas disponibles

Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection

- Ne pas inhaler les gaz
- Eviter le contact avec les yeux et la peau

Mesures d'hygiène :

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
 - Eviter tout contact avec la substance
 - Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail
 - Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits
-

Protection respiratoire : appareil de protection respiratoire autonome. Filtre E (dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène) conformément à la norme DIN EN 141

Protection des mains : gants de protection résistant au SO₂ type butyle

Protection des yeux : lunettes de protection, et en cas de danger accru appareil de protection du visage

Protection corporelle : vêtement de protection (EN465), bottes

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20°C ; 1,013 hPa : gazeux
- Etat : gaz comprimé liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : caractéristique, piquante
- Point de fusion : -75,5°C
- Température d'ébullition (à 1,013 mbar) : -10,02°C
- Point éclair : ininflammable
- Température d'inflammation : non applicable
- Propriétés explosives :
 - Selon la réglementation UE Santé/ travail : non explosif
 - Selon les réglementations transport : non explosif
- Limites d'explosibilité : non applicable
- Propriétés comburantes : non comburant (Méthode : jugement d'expert)
- Tension de vapeur : 3,3 bar (20°C)
4,62 bar (30°C)
- Densité relative de la vapeur par rapport à l'air : 2,263 (0°C)
- Masse volumique (vapeur, 20°C, 1.013 mbar) : 2,926 kg/m³
- Masse volumique (liquide, 0°C) : 1,434g/cm³
- Solubilité dans l'eau : 113 g/L (20°C)
228 g/L (0°C)
- Coefficient de partage n-octanol/eau : non nécessaire
- Décomposition thermique : Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Voir section 10.3 « possibilité de réactions dangereuses »

Stabilité

Le produit est stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses :

- corrosif pour les métaux en présence d'eau ou d'humidité
- réagit au contact des agents d'oxydation

Conditions à éviter

Contact avec l'eau ou l'humidité

Matières incompatibles

Agents d'oxydation forts

Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si le produit est utilisé conformément aux prescriptions

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Toxicité orale aiguë :** non applicable
- Toxicité dermale aiguë :** non applicable
- Irritation primaire cutanée :** Corrosif (source : littérature)
- Irritation oculaire :** Corrosif (source : littérature)
- Sensibilisation :** non sensibilisant
- Toxicité par administration répétée :** Toxicité subaiguë par inhalation :
NOAEL : 0,013 mg/L (Rat, mâle/femelle) (source : littérature)
- Toxicité génétique in vivo :** Test du micronoyau Souris (NMRI, mâle/femelle) Inhalation 7 d
Méthode : ligne directrice OCDE 474 :
Résultat : Négatif

Toxicité génétique in vitro :

Type de test : essai de lésion et de réparation de l'ADN
Activation métabolique : sans
Résultat : négatif
Méthode : autre

Type de test : Test d'Ames
Système de test : Souches de Salmonella Typhimurium.
Activation métabolique : avec et sans
Résultat : Négatif
Méthode : autre

Evaluation de la cancérogénicité :
concernant

Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie l'effet cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité en milieu aquatique

Substance : Dioxyde de soufre, N° CAS : 7446-09-5

Toxicité aquatique	espèces	Dose effective	Evaluation	Limite d'exposition	Méthode/source/remarque
Acute fish toxicity	Atlantic menhaden Brevoortia tyrannus	-	3,200 µg/L	-	PAN Pesticides Database
Acute fish toxicity	Salvenus spec.	LC50	5000 ppm	1 h	Datenbank BIG, Brandweer Informatiecentrum Gevaarlijke Stoffen, Belgien

Persistance et dégradabilité :

Biodégradabilité : Non applicable pour les composés inorganiques

Potentiel de bioaccumulation :

Non applicable

Mobilité dans le sol :

Non applicable

Résultats des évaluations PBT et VPVB :

La substance est inorganique, par conséquent l'évaluation des critères PBT et vPvB n'est pas applicable conformément à l'annexe XIII du règlement CE 1907/2006

Autres effets néfastes, informations écotoxicologiques complémentaires :

- L'eau contenant de l'anhydride sulfureux a une réaction acide, consomme de l'oxygène et est toxique envers les poissons et les organismes aquatiques.
- En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur
- Ne pas rejeter dans l'environnement
- Ne pas rejeter le produit dans les eaux sans traitement préalable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit : Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée.

Propositions pour les codes/désignations de déchets selon le CED

Code des déchets produits : 16 05 04 gases in pressure containers (including halons)
containing dangerous substances

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Etiquetage : UN 1079



N° ONU :

UN 1079

Désignation officielle de transport :

Dioxyde de soufre/ Sulphur dioxide

Classe :

2

Risque primaire : 2.3
Risque secondaire : 8
N° de danger : 268
Remarque : transport admissible

RID

N° ONU : UN 1079
Désignation officielle de transport : Dioxyde de soufre
Classe : 2
Risque primaire : 2.3
Risque secondaire : 8
N° de danger : 268
Remarque : transport admissible

IATA

UN N° : UN 1079
Proper shipping name : Sulphur dioxide
Class : 2.3
Primary risk : 2.3
Secondary risk : 8
IATA-P not permitted : X
Remarks : Shipment not permitted

IMDG

UN N° : UN 1079
Proper shipping name : Sulphur dioxide
Class : 2.3
Primary risk : 2.3
Secondary risk : 8
Remarks : Shipment permitted
EmS : F-C S-U

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucun transport en vrac conformément au recueil IBC

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification selon la Directive 67/548/CE :

Symbole de danger :

T : Toxique, C : Corrosif



Phrases de risque : R23 : Toxique par inhalation.
R36/37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R34 : Provoque des brûlures

Conseils de prudence : S7/9 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver abondamment et immédiatement avec de l'eau et consulter un médecin.
S1/2 : Conserver sous clef, gardé hors de portée des enfants.
S36/37/39 : Porter des vêtements de protection, des gants appropriés, un équipement des yeux et du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Classification selon R. (CE) n°1272/2008

Elements d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger :

H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H331 Toxique par inhalation

Mentions de mise en garde :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Installations classées

Articles L511-1 et suivants du Code de l'environnement (loi n° 76-663 du 19/07/76 - décret du 21/09/77 modifié) - Nomenclature des installations classées et arrêtés-types (considérer les quantités – seuils)
Rubriques n° 1130/1131/1190 : substances et préparations toxiques (fabrication, emploi, stockage).

Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) est disponible pour la substance ou pour les composants contenus dans ce produit.

16. AUTRES DONNEES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« *Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité.* »
